



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS FERMIERS

(formation possible pour des adultes)

> FORMATION

- Diplôme de niveau IV
- 1 an de formation
- Alternance entre CFA et entreprise
- Public mixte apprentis et stagiaires de la formation continue
- Certificat de spécialisation évalué en Unités Capitalisables (UC)
- Toutes les UC doivent être validées pour obtenir le diplôme.

> POUR QUI ?

Toute personne de 18 à 25 ans voulant acquérir des compétences dans la transformation de produits fermiers laitiers, carnés et fruits/légumes et voulant se spécialiser dans les circuits courts en tant qu'employé, futur employé ou chef d'entreprise.

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un diplôme de la formation agricole, au minimum de niveau IV (Bac Pro, BP REA, Bac STAV, BTS ACSE, BTS PA...). Pour les autres diplômes, l'inscription peut-être possible après dérogation (nous contacter).

pour les apprentis :

- Signer un contrat d'apprentissage d'un an avec un employeur habilité.

pour les adultes :

- Soit signer un contrat de professionnalisation avec un employeur du secteur
- Soit obtenir un congé individuel de formation

> ET APRÈS ?

V I E A C T I V E

- Salarié agricole spécialisé
- Producteur fermier proposant des produits à base de lait, de viande, de légumes et de fruits
- Chef d'entreprise de transformation de produits fermiers en circuit court
- Technicien des produits fermiers dans une Organisation Professionnelle Agricole
- Technico-commercial.



CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme est composé de 4 UC (Unités Capitalisables), réparties en 560 heures de formation.

Modalités de l'apprentissage

Alternance de la formation : 36 semaines en entreprise, 16 semaines en centre de formation

Temps de travail : 35 heures par semaine, 5 semaines de congés par an pour les apprentis et adultes en contrat de professionnalisation

Unités Capitalisables

UC1 : être capable d'organiser la production et la commercialisation des produits fermiers

UC2 : être capable de mettre en oeuvre des techniques de productions fermières.

UC3 : être capable de mettre en oeuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

UC4 : être capable de mettre en oeuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermiers.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Analyser la situation de son activité et prendre des décisions nécessaires à la conception et au fonctionnement de son atelier.**
- **Assurer la transformation dans le respect de la réglementation et assurer les impératifs de la commande.**
- **Assurer la commercialisation des produits.**